

**PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 24 MARS 2025 A 19H00**

Salle de réunion Maison de la Vallée Verte

Sur convocation en date du 4 mars 2025, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 10 mars 2025 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

MM. MUSARD Jean-Paul – BOSSON Jean-François – DUFOURD Pierrick - CHAUTEMPS Pierre – LETONDAL Vincent – CHARDON Patrick - GUIBERTI Frédéric – DETRAZ Laurent - COSTAZ Jean-Paul - SAILLET Patrick – BRON Marc – VILLARET Bernard –

MMES - VAUDAUX Célia – ROCH Jacqueline – NOVEL Martine – VERDAN Julie.

Absent :

- Joël BAUD GRASSET

Absents excusés :

- SCHERRER Fabienne,
- DESBIOLLES Laurent,
- BOGILLOT Emmanuel,
- BONNET Pierre,
- NAMBRIDE Christian,
- VANDERMALIERE Gilles,
- VAUDAUX Séverine.

Pouvoirs :

- Mme SCHERRER Fabienne donne pouvoir à M. SAILLET Patrick.
- M. BOGILLOT Emmanuel donne pouvoir à Mme VERDAN Julie.
- M. BONNET Pierre donne pouvoir à M. LETONDAL Vincent.
- M. VANDERMALIERE Gilles donne pouvoir à M. GUIBERTI Frédéric.
- M. DESBIOLLES Laurent donne pouvoir à M. CHAUTEMPS Pierre.

Secrétaire de séance : M. BOSSON Jean-François.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Jean-François BOSSON est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 10/03/2025

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du 10/03/2025 est approuvé à l'unanimité.

III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : PRESENTATION DE LA PROSPECTIVE DE MME DELORME

M. Le Président introduit la séance en expliquant que la CCVV a engagé ou souhaite engager plusieurs projets d'envergure parmi lesquels on retrouve le projet de réaménagement de l'espace sportif polyvalent, la construction d'une école maternelle sur la commune de Villard et la réhabilitation du gymnase intercommunal. Compte tenu des ressources limitées de la CCVV et des montants élevés que représentent ces trois projets, la CCVV a fait appel aux services de Mme DELORME pour effectuer une prospective financière. Mme DELORME était déjà intervenue il y a quelques années en début de mandat pour mesurer les capacités d'investissement de la CCVV. Ce travail avait été bénéfique et permet de mesurer les incidences financières des projets d'investissements pour éviter de placer la collectivité en difficulté financière.

M. le Président indique que M. BOUVIER, conseiller aux décideurs locaux, a été invité pour assister à cette présentation et pouvoir livrer une analyse sur l'état des finances de la collectivité.

M. le Président passe la parole à Mme DELORME qui présente son travail à l'ensemble du conseil communautaire (voir support de présentation en annexe).

A l'issue de la présentation, quelques questions sont posées par les élus :

- M. Vincent LETONDAL demande quelle somme dégage l'augmentation des taux d'imposition. Mme DELORME répond que cela représente une somme d'environ 300 000 € par an à partir de 2027 pour l'option 4.
- M. LETONDAL demande pour le scénario 1 le montant de l'épargne négative. Mme DELORME répond qu'elle est de - 30 000 €.
- M. Jean-Paul COSTAZ demande si on ne peut pas être un peu plus optimiste sur les dotations versées par l'état qui sont supérieures de 40 000 € cette année sur le simulateur par rapport aux dotations versées l'année dernière.
- M. Marc BRON souligne que l'augmentation des taux de fiscalité se déclenche à partir de 2027 pour les prochaines équipes. Il demande s'il n'aurait pas été préférable de faire augmenter l'impôt progressivement dès cette année pour ne pas réserver cela aux suivants.
- M. COSTAZ demande si on peut faire varier différemment la THRS par rapport au foncier bâti. M. BOUVIER répond qu'on ne peut pas augmenter la THRS sans augmenter le foncier dans les mêmes proportions. L'inverse est possible.

M. BOUVIER propose d'apporter un regard un peu différent, sans doute un peu plus prudent de la part des Finances Publiques. Dans l'analyse des chiffres, il utilise des échelles un peu différentes de celles utilisées par Mme DELORME.

- Concernant la capacité de désendettement, à partir de 9 ans une collectivité se retrouve en alerte, à partir de 12 ans c'est critique. On peut de manière très temporaire excéder 12, mais de manière très temporaire. La situation ne doit pas s'installer dans le temps. Pour le scénario 4, la capacité de désendettement atteint 15,73 ans, c'est très élevé.
- En ce qui concerne le fond de roulement qui constitue les réserves, M. BOUVIER préconise 60 jours plutôt que 30 jours pour éviter de se retrouver à trier les mandats en attendant que les subventions arrivent. On peut utiliser des lignes de trésorerie mais cela a un coût.
- On a parlé de l'épargne brute, mais il faut aussi regarder l'épargne nette. Si on réalise des projets

importants, on va emprunter beaucoup, ce qui va augmenter notre annuité et diminuer notre épargne nette. Sur le financement des investissements, entre 2021 et 2024, 52% des investissements étaient financés par la CAF net. C'est la tendance normale, la CAF nette doit financer les investissements. Pour certaines options, la CAF nette est presque à zéro avec en plus une tendance baissière. Si on bascule en négatif, le fonctionnement ne dégage pas les ressources pour payer l'annuité. C'est très dangereux. A la vue de la faiblesse de la CAF nette et du niveau du fond de roulement. Il va falloir renforcer la CAF nette soit en faisant des économies sur le fonctionnement et/ou en augmentant les taux. M. BOUVIER recommande de rester prudent sur le niveau des investissements.

M. LETONDAL demande si la CCVV ne risque pas de se voir refuser des emprunts par les financeurs. M. BOUVIER répond que ça ne devrait pas être un frein. M. COSTAZ ajoute que c'est encore moins risqué avec l'AFL.

M. BOUVIER indique qu'en fonction des choix retenus, la CCVV pourrait se retrouver dans le réseau d'alerte. Il n'y a rien de grave mais cela enclenche un suivi de la Préfecture qui va s'assurer que la collectivité sait où elle va. Cela peut être bloquant pour obtenir des subventions de l'état. En effet, en bloquant les subventions, on évite à la collectivité de s'engager dans des projets qui pourraient aggraver la situation.

M. le Président propose de voter pour choisir le scénario à retenir à bulletin secret. M. LETONDAL demande quel est l'objectif du vote. M. le Président répond que pour voter le budget prochainement, il faut savoir quels projets on retient dans le budget 2025.

M. GUIBERTI demande si ça ne serait pas possible d'augmenter progressivement les taux dès maintenant d'autant plus qu'on sait que les coûts ne font qu'augmenter des études jusqu'aux travaux. M. LETONDAL espère que l'augmentation des coûts cessera dans la mesure où tous les projets ont déjà subi de grosses augmentations. M. le Président n'est pas contre une augmentation mais il pense qu'il faut déjà se positionner pour retenir un projet. M. COSTAZ répond qu'on peut choisir un projet avec une augmentation d'impôt.

M. Patrick SAILLET ajoute un paramètre à prendre en compte : le niveau de subventionnement. Le taux proposé pour l'espace sportif est exceptionnel donc il ne faut pas laisser passer cette opportunité. M. Jean-François BOSSON partage cet avis et rappelle que les communes ont accepté de perdre une subvention pour alimenter un projet commun, il faut donc que ce projet aboutisse.

M. BOUVIER pense que le scénario 4 nécessitera une augmentation très importante de la fiscalité. M. Jean-François BOSSON estime qu'il ne faut pas envisager le scénario 4.

M. Patrick SAILLET demande à partir de quand on pourrait réintégrer le projet abandonné ? M. LETONDAL pense que ça serait en 2029, pas avant du moins. M. BOUVIER répond que ça sera à calculer.

Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de se prononcer sur les quatre options proposées à savoir :

- Option 1 : ne pas réaliser l'école maternelle de Villard,
- Option 2 : ne pas réaliser la réhabilitation du gymnase, le réseau de chaleur ainsi que les travaux qui sont liés,
- Option 3 ne pas réaliser l'espace sportif polyvalent
- Option 4 : réaliser l'ensemble des projets.

Décision : Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à la majorité des membres présents ou représentés :

- 17 voix pour retenir l'option 1
- 4 voix pour retenir l'option 2



VALIDE l'option 1, à savoir la non-réalisation du groupe scolaire sur la commune de Villard dans l'immédiat.

Séance levée à 20h24



ANNEXE :